

## Compte rendu du conseil documentaire du 23 février 2022

Le conseil documentaire a lieu en visioconférence, *via* l'outil Teams. Il est présidé par Monsieur Xavier Leroux.

Assistent avec voix délibérative :

- M. Xavier Leroux, Président de l'UTLN
  
- M. Jacques-Emmanuel BERNARD, représentant les enseignants-chercheurs ou enseignants
- Mme Françoise BERNARDI, représentant les personnels scientifiques du SCBU
- Mme Annick JAUER, représentant les enseignants-chercheurs ou enseignants (à partir de 10h20)
- M. Herman KHOUILLA, représentant les étudiants
- M Yannick MOSSET, représentant les personnels du SCBU
- M. Pascal OUDOT, représentant les enseignants-chercheurs ou enseignants (à partir de 10h45)
- M. Guillaume PAYAN, représentant les enseignants-chercheurs ou enseignants
- M. Yannick PERROT, représentant les personnels du SCBU (jusqu'à 12h)
- Mme Sylvie SCHMITT, représentant les enseignants-chercheurs ou enseignants (jusqu'à 12h)
- M. Benjamin VANDERCAMERE, représentant les étudiants
  
- M. Johann BERTI, directeur du SCD d'AMU
- Mme Sarah HURTER-SAVIE, directrice du SCD d'UCA

Dont absents représentés :

- Mme Nadia CORNEAU, représentant les personnels scientifiques du SCBU (procuration à Françoise Bernardi)

Assiste avec voix consultative :

- Coralie Dunan, directrice du SCBU

Assiste sur invitation :

- Mme Suzanne GIUGE-BONETY, SCBU, secrétariat de direction

Xavier Leroux ouvre le conseil documentaire à 10h.

### **Point 1 : information sur le renouvellement partiel du conseil documentaire**

Coralie Dunan informe les membres du conseil documentaire du résultat des dernières élections (renouvellement partiel) : Yannick Mosset et Yannick Perrot ont été élus au sein du collège des représentants du personnel. Un siège au sein du collège des représentants des personnels reste non pourvu. Il sera de nouveau proposé à l'occasion de prochaines élections.

## Point 2 : avis sur le compte rendu du conseil documentaire du 01-07-2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## Point 3 : avis sur le budget 2022 (délibération)

Coralie Dunan précise que le vote porte sur la proposition de ventilation du budget 2022, telle que transmise aux membres du conseil documentaire

Elle présente les différents financements (recettes) reçus par le SCBU. Le "socle" 2022 s'élève à 511 500€ (hors prise en compte de la subvention PBO+, qui fait l'objet d'un virement à la DRH et à la DPST).

Elle souligne que 77% du budget alloué au SCBU est consacré aux dépenses documentaires à strictement parler (90 % si on considère les dépenses afférentes : informatique documentaire, PEB, Voltaire), sachant que le SCBU parvient depuis plusieurs années à « sanctuariser » un budget pour les acquisitions d'ouvrages imprimés. Elle précise que le socle budgétaire ne permet pas de programmer des projets ou investissements. Elle rappelle enfin que le SCBU ne réalise pas l'ensemble des dépenses documentaires de l'établissement (la part des dépenses hors SCBU est estimée à 20% des dépenses totales). Jacques-Emmanuel Bernard demande des précisions sur ce dernier point. Coralie Dunan indique que si le SCBU a vocation à mettre en œuvre la politique documentaire de l'ensemble de l'établissement, des dépenses documentaires sont toutefois réalisées par les composantes, laboratoires et services pour leurs besoins propres. Il serait utile de dresser une cartographie générale. Elle rappelle que les projets d'acquisition de documentation électronique doivent être soumis à l'approbation du SCBU (pour éviter des doublons).

Xavier Leroux invite le SCBU à présenter les besoins en investissement ou en projet lors des différentes campagnes de financement. Coralie Dunan précise qu'en effet, le SCBU postule pour obtenir des moyens supplémentaires en répondant aux appels à Contrats Objectifs et Moyens, CVEC et collectivités. Toutefois certains besoins se prêtent plus difficilement à ce type de financement « par projet ». Le budget du SCBU a cette spécificité d'être en grande partie « fléché » dès la notification du Budget Initial, voire avant (pour les abonnements en documentation électronique par exemple). Elle indique aussi que le Vice-Président aux Finances a évoqué la possibilité de revoir le socle du SCBU.

Yannick Mosset intervient en tant que responsable de la documentation électronique pour présenter le budget afférent. L'augmentation globale est estimée à 5 %. La projection de dépense n'est à ce jour pas définitive, toutes les négociations n'étant pas encore terminées : c'est le cas en particulier de la base de Droit *Lexis 360* et *Wiley*. Concernant Wiley, il s'agit d'une offre de type *Publish and Read* qui mêle abonnement « classique » (droit de lecture) et mise à disposition d'un stock d'APC pour publication en accès ouvert. Le SCBU étudie actuellement la possibilité d'une adhésion au Groupement de Commandes EDP Sciences, fortement soutenu par le MESR, et avec là aussi un volet publication en accès ouvert.

Yannick Mosset signale que ce type d'offre (prenant en compte à la fois l'abonnement et les frais de publication) est de plus en plus présent. Il en relève plusieurs conséquences : besoin d'une collaboration renforcée avec la DIREP pour simplifier le circuit de publication et son traitement financier ; facilitation et visibilité de la publication en accès ouvert pour les chercheurs ; maîtrise des coûts de publication.

Yannick Mosset indique que le SCBU a dû désabonner deux bouquets de livres électroniques, mis à disposition dans le cadre de la pandémie. Deux nouveaux abonnements – à faible coût – ont été pris :

*My Cow* (entraînement en anglais) et la *Grande Grammaire du Français*. Il a aussi été possible, de manière ponctuelle, de rehausser l'offre *Business Source* en abonnant la version *Complete*.

Enfin, Yannick Mosset précise qu'en raison de la hausse des effectifs, le SCBU fait face à des effets de seuil sur la tarification de Cairn (+4000€), Lexis360 (probablement +5000€) et Dalloz (+12000€). L'augmentation Dalloz a été vue en conférence budgétaire. L'éditeur a par ailleurs accepté d'en différer l'application à 2023. Enfin, l'éditeur Gualino a quitté la base ScholarVox, ce qui a contraint le SCBU, au vu de l'intérêt mais aussi des statistiques de consultation élevées pour ces ebooks, à souscrire un nouvel abonnement.

Madame Schmitt revient sur la question des accords « read and publish » et indique que les chercheurs en Droit ont obligation de publier dans des revues « classées » de manière à obtenir une reconnaissance scientifique. Elle demande si les revues mentionnées dans le cadre des accords concernés sont des revues à comité de lecture. Yannick Mosset précise qu'il s'agit de revues en sciences dures ; il s'agit bien de revues à comité de lecture.

Madame Schmitt est surprise du fait que des auteurs doivent payer pour publier en ligne des articles ; elle se demande si cela traduit une moindre qualité de l'article. Coralie Dunan donne quelques éclaircissements sur ce point. En particulier, l'auteur ne paye pas pour publier, mais pour « ouvrir » sa publication, ce qui peut constituer dans certains cas une obligation (exemple des financements européens). Xavier Leroux établit un parallèle avec une tendance actuelle qui consiste à conditionner la participation à un colloque à une adhésion à l'association organisatrice. Yannick Mosset précise qu'il existe de très grandes différences selon les disciplines. Sarah Hurter-Savie rappelle que les objectifs des accords transformants visent en effet à faire de la science un bien commun (objectif science ouverte), tout en maîtrisant les coûts de publication. On reste dans une logique où il y a des coûts d'abonnement et de frais de publication. La démarche de Couperin est bien celle d'une maîtrise des coûts ; il ne s'agit en aucun cas de la qualité des publications.

Françoise Bernardi prend la parole pour présenter la ventilation budgétaire du Pôle Droit Economie Gestion Médias. En termes de politique documentaire, le Pôle mène une réflexion sur l'équilibre entre imprimé et électronique. La part de l'électronique dans le budget s'accroît avec les bases juridiques. La part de la documentation sur support est estimée à 43%. En Droit, l'imprimé reste fondamental dans les pratiques des étudiants, même si les offres électroniques sont extrêmement consultées. La part des abonnements papier a été étudiée de très près : il ne reste que 48 titres de périodiques imprimés. Une réflexion sur le nombre d'exemplaires a été conduite pour les manuels en Droit et en Economie : la tendance est à l'achat d'un exemplaire unique, avec proposition de report sur l'offre électronique. Ce choix est motivé aussi par le fait que le Pôle comporte 3 BU, l'électronique permet des économies d'échelle en évitant la multiplication des exemplaires. La répartition budgétaire favorise les disciplines juridiques, en raison du nombre d'étudiants concernés, mais aussi de l'intensité de la production éditoriale. Le budget alloué au sein du socle reste toutefois insuffisant, malgré le complément essentiel apporté par le legs Béguet. Françoise Bernardi souligne qu'en 2021, un Contrat Objectifs et Moyens a permis d'abonder le budget initial à hauteur de 5 000 € et de maintenir les acquisitions de documents sur support à un niveau suffisant.

Madame Sylvie Schmitt témoigne de son expérience : de plus en plus utilisatrice de la documentation numérique, elle se rend compte qu'elle continue à avoir besoin du papier, les usages étant différents – recherche d'informations dans le premier cas, approfondissement dans le second cas. Elle comprend l'importance et la place du numérique, et confirme qu'elle n'a plus feuilleté de revues imprimées depuis plusieurs années. Elle les consulte sur des bases de données. Mais l'expérience est différente pour les ouvrages. Françoise Bernardi complète ces propos en précisant que les étudiants eux-mêmes,

s'ils apprécient l'offre électronique, continuent à souhaiter travailler à partir des versions imprimées. Il existe donc bien des usages différents, et il importe de veiller à cette complémentarité. Coralie Dunan ajoute qu'il convient de tenir compte des contraintes budgétaires ; la recherche est celle d'une complémentarité optimale. Elle précise aussi qu'en contexte de baisse forte des indicateurs de prêt, le rôle de l'enseignant-chercheur comme « prescripteur » reste essentiel. Madame Schmitt constate qu'il y a là une difficulté : bien qu'ils y soient invités, les étudiants consultent de moins en moins les livres, et ne se forment pas la culture générale dont ils auraient besoin. Elle pense qu'il y aurait une réflexion générale à conduire sur ce point, de manière à débloquer une appréhension que les étudiants commencent peut-être à développer quant à la lecture d'ouvrages.

Xavier Leroux fait le lien avec la période pandémique qui vient de s'écouler. Il invite à des moments de discussion et d'échanges entre équipes pédagogiques, à l'initiative ou en coordination avec les bibliothèques. Il propose d'ouvrir vers des groupes de travail à cet effet.

Pascal Oudot rebondit sur les propos de Madame Schmitt. Il voit dans l'offre d'information proposée par le web, désormais de grande qualité, une « concurrence » à la bibliothèque, avec l'accès à un savoir de grande qualité, mis à disposition de manière pérenne, ce que ne permettent pas les BU : après avoir quitté l'université, les anciens étudiants n'ont plus accès à la documentation proposée par les BU.

En l'absence de Nadia Corneau, responsable du Pôle La Garde Seatech, Coralie Dunan relaie les informations communiquées en amont concernant la ventilation budgétaire au sein du Pôle. La répartition par discipline montre une surreprésentation des Sciences dans le budget, qui s'explique par un coût moyen comparativement élevé des ressources en Sciences, ainsi que par la présence d'abonnements très onéreux (*Nature*, *Science*, en particulier). Il est précisé enfin que la vacance de deux emplois d'acquéreurs rend difficile la continuité des acquisitions.

Le projet de ventilation budgétaire est approuvé à l'unanimité.

#### **Point 4 : demande de financement sur projets (information)**

Le SCBU a répondu à un appel à projets auprès des collectivités avec comme objectif d'implanter géographiquement le CRL à la BU Droit. Le projet a été classé dernier en CFVU : l'établissement a pris la décision de réaliser ce projet en interne, avec demande de réduire le coût projeté d'environ 10%. Ce point a été confirmé par la DPST, qui portera financièrement le projet. L'objectif est d'ouvrir l'espace à la rentrée 2022. Il nécessitera des travaux (réfection du sol en particulier), avec pour conséquence une fermeture de la BU prévue pour le mois de juillet. Xavier Leroux invite le SCBU à ne pas renoncer à la qualité du projet : des financements supplémentaires pourront être accordés si nécessaire. Françoise Bernardi indique qu'il lui semble faisable, au vu des éléments qui lui sont parvenus récemment, de réaliser un projet de qualité à un coût légèrement moindre qu'initialement projeté.

Le SCBU formule également des demandes dans le cadre des Contrats d'Objectifs et de Moyen (COM). Pour 2022, les dossiers de demande sont en cours de finalisation, la date de retour ayant été fixée fin mars. Pour mémoire, en 2021, le SCBU avait présenté cinq demandes de COM. Deux de ces demandes ont été acceptées : équipement numérique d'une salle de réunion/formation ; soutien à la politique documentaire, ayant permis d'acheter des exemplaires supplémentaires. La demande « démarche qualité » qui consistait à mettre en place une enquête usager sera présentée de nouveau en 2022, le contexte pandémique n'étant pas propice. Deux projets ont été refusés, car peu adaptés à un financement au titre des COM : ils portent sur des projets de réaménagement.

Enfin, des crédits CVEC ont été sollicités pour l'organisation d'une animation « jeux de société », dans l'objectif de susciter des occasions d'échange et de convivialité.

Xavier Leroux intervient : ce qui fait avant tout défaut pour les projets, c'est le temps humain ; les moyens financiers, à l'inverse, peuvent être plus facilement dégagés au besoin. C'est pourquoi, concernant le projet CRL, il invite le SCD à retourner vers la gouvernance si un financement complémentaire est nécessaire. Coralie Dunan pense que l'enveloppe allouée est suffisante, au vu de l'analyse conduite par Françoise Bernardi.

Xavier Leroux invite les BU à faire des demandes complémentaires : les BU sont un lieu de vie, de rencontre, indispensables à la relance de la Vie Etudiante. Il complète en indiquant qu'il convient d'inclure aussi les enseignants-chercheurs dans cette démarche : si des moyens peuvent permettre de conduire des projets répondant à des besoins constatés (en termes d'acquisitions documentaires, mais aussi d'accueil et de conditions de travail), ils pourront donner lieu à financements complémentaires.

Madame Schmitt rebondit en formant le vœu qu'il existe dans la BU un lieu où les enseignants puissent se retrouver de manière confortable et conviviale. C'est d'autant plus important que le numérique favorise des pratiques plus solitaires.

#### **Point 5 : campagne d'emploi 2022 et bilan RH (information)**

Coralie Dunan souligne le fait que les projets comme la bonne marche quotidienne des BU reposent sur des équipes, du temps de travail, et des compétences. Elle présente un état des effectifs de la filière bibliothèque au sein du SCBU. A ce jour, la projection 2022 donnerait 7 postes vacants (au 31.12.2022) : sur ces 7 postes, un poste de conservateur pourra être pourvu, car ouvert à la campagne d'emploi 2022. A l'heure actuelle, la moitié des postes de bibliothécaires assistants spécialisés sont vacants. Le SCBU bénéficie de recrutements en CDD, mais Coralie Dunan attire l'attention du conseil sur la vigilance à avoir quant à certaines compétences, très spécifiques, qui risquent de faire défaut. Elle rappelle les particularités de la filière bibliothèque, notamment la formation post-concours pour les corps de catégorie A et B, ainsi que l'existence de mouvements à date.

Elle fait part aussi d'une difficulté actuelle : le nombre de personnes effectivement en poste au 01.02.2022 représente 27,3 etp contre 32,5 attendus (hors CRL). Des recrutements de contractuels sont en cours, mais ce sous-effectif reste un point de vigilance.

Enfin, elle signale que le SCBU – qui bénéficie également de l'appui d'emplois étudiants et jeunes en service civique - a formulé une demande d'apprenti dans le cadre du dispositif proposé par l'établissement.

#### **Point 6 : projet d'organigramme cible (délibération)**

Une note ayant été adressée aux membres du conseil documentaire pour qu'ils puissent prendre connaissance du projet, Coralie Dunan s'attache simplement à en préciser le contexte et la méthode : elle rappelle le besoin d'un outil adapté et stabilisé pour la GPEEC et le dialogue RH, et revient sur la recommandation formulée par l'IGESR lors de son inspection en 2019, de revoir l'organisation du service. Elle résume les objectifs et axes retenus et indique qu'un effort de rationalisation a été entrepris pour faire évoluer le service rendu, à effectifs constants. A cet égard, la recherche de transversalité, qui va de pair avec l'accentuation du travail en réseau constitue un axe structurant. Le service a par ailleurs besoin de renforcer les possibilités de pilotage stratégique et scientifique.

Coralie Dunan revient sur les différentes étapes du projet et de la concertation avec les équipes. Suite à l'avis du conseil documentaire, le projet d'organigramme cible sera présenté en CTEP. Son déploiement est envisagé à compter de septembre 2022, de manière progressive.

Johann Berti précise que le SCD d'AMU a également fait l'objet récemment d'une inspection par l'IGESR ; deux des recommandations formulées consistent à refondre la politique documentaire et à renforcer les missions transverses, deux points communs avec le contexte toulonnais. Il propose donc un échange sur ces questions.

Xavier Leroux abonde en ce sens ; c'est une manière de faire vivre la politique de site. Il précise en outre que l'échelle est actuellement et de plus au niveau de la région académique. Sarah Hurter rebondit sur ces propos en faisant part également de son intérêt. Les échanges peuvent en effet se dérouler avec utilité au niveau régional.

Le projet d'organigramme cible reçoit un vote favorable à l'unanimité.
--

Les points « sous réserve » de l'ordre du jour ne pouvant être traités faute de temps, la séance est levée à 12h.